

# Au Conseil Supérieur de l'Éducation

Philippe TOURNIER

La séance du Conseil supérieur de l'Éducation (CSE) du 14 mars dernier aura été un exceptionnel marathon de douze heures au menu duquel se trouvaient quelques questions épineuses.

## Diwan, encore...

En effet, le clou de la journée était la présentation de nouveaux textes sur ce qu'il est convenu de nommer « l'enseignement par immersion » ce qui se traduit en français ordinaire par « intégration des écoles Diwan ». Encore ! Oui : encore. Bien que le Conseil supérieur ait déjà repoussé ces textes, ceux-ci ont été publiés au BO puis censurés par le Conseil d'État qui en a suspendu l'application avant de se prononcer sur le fond prochainement. Sans doute dans l'espoir (un peu vain) que ce « prochainement » n'ait pas lieu, de nouveaux textes étaient soumis qui abrogeaient ceux en suspens. Procédure aussi bizarre qu'imaginative. Présentés dans des conditions de précipitation agrémentées de l'intervention d'un responsable des écoles Diwan traitant les gens réservés quant à leur intégration de « fanatiques » (ça commence bien), repoussées à la suite d'un boycott du CSE qui ne permit pas, le 7 mars, d'obtenir le quorum, ces textes ont été rejetés à nouveau par 14 voix (SE, FCPE, PEEP, UNL, SNPDEN, etc.) contre 9 (FSU, SGEN, UNAPEL). Les raisons qui ont conduit le SNPDEN à

voter contre ont été rappelées : outre la « territorialisation » des langues régionales qui deviennent ainsi les langues « des Régions » pendant que certaines parties du territoire se voient déniées le droit d'avoir des langues régionales (autre que le français...), l'introduction d'écoles « par immersion », totalement dérogatoires et exemptes de sectorisation, ouvre la voie à tous les abus et à tous les mécanismes de ghettoïsation, non pas linguistique mais en fait sociale (on sait d'avance très bien qui et pourquoi choisiraient ces écoles et non l'école toute simple du secteur : la Ligue de l'enseignement a également fait part de cette inquiétude).

## Votre CRDP va-t-il pouvoir acquérir Vivendi-Universal ?

Dans le genre « passage en force », se trouvait également la question de la réforme du CNDP et des CRDP. Était présenté précipitamment un texte dont on reconnaissait, par ailleurs, qu'il ne répondait pas complètement aux objectifs qu'on lui assignait (vous vous demandez sans doute pourquoi il était alors au CSE : c'est justement ce qu'on s'y demandait). Ce qui faisait notamment problème était la possibilité faite de prendre des parts dans des sociétés privées d'édition (au lieu de se limiter à des conventions comme aujourd'hui). Certes, des « garde-fous » ont été mis en avant (dont le contrôle

de Bercy qu'on espère s'être amélioré depuis l'affaire du Crédit lyonnais...) mais une telle évolution aurait peut-être mérité un débat préalable. A la suite d'une suspension de séance, le SNPDEN a porté un vœu, formulé par l'ensemble des organisations, de renvoi de la question qui a été adopté à la quasi unanimité. Le ministère ayant maintenu son texte, et malgré quelques inflexions de détail, celui-ci a été largement repoussé.

## D'autres débats

Au milieu de questions qui ne soulevaient pas de difficultés particulières (programmes des TIPE, évolution du Conseil national de l'évaluation des universités, etc.), des textes ont été adoptés par la majorité du CSE (parmi laquelle le SNPDEN) qui ont également suscité de vifs débats. En tête, se trouvait la création d'Europro, une attestation valable du BEP au BTS, associée au diplôme et prenant en compte des compétences spécifiques acquises à la suite d'un stage au sein d'un pays de l'Union européenne (ou dans une entreprise de l'Union européenne installée en France). Outre que plusieurs intervenants (dont le SNPDEN) ont souligné que la mobilité avait un coût systématiquement minoré qui avait pour résultat d'ajouter à des freins sociologiques ou culturels des contraintes financières, le débat a pris une tournure un peu « théologique » entre « compétences » et « qualifications ». Un peu à tort, nous

semble-t-il, car Europro est une façon simple et plutôt intelligente d'aborder la question de l'inévitable évolution des diplômes sans en menacer la nature.

Autre grand débat, un peu surréaliste, sur les nouvelles grilles horaires des CPA « refondés » qui se caractérisent par plus de souplesse de mise en œuvre : ainsi a-t-on entendu dire que l'abaissement des seuils de dédoublements (parfois à 12 ou à 16) était « insuffisant » au prétexte que beaucoup de classes n'avaient pas... douze élèves !

Enfin, les nouvelles conditions de l'épreuve d'EPS au baccalauréat étaient présentées avec comme objectif plus « d'équité » entre les candidats. Le SNPDEN a pu faire remarquer qu'il fallait se féliciter d'avoir cet objectif « d'équité » dont on serait peut-être bien inspiré de se préoccuper en ce qui concerne les épreuves ponctuelles des autres enseignements...

En lisant cela, vous vous dites sans doute que le Conseil supérieur de l'Éducation ressemble à un mauvais CDEN ou à un très mauvais CA. Effectivement...